

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2015

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Série : **ES**

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures + 1 heure

COEFFICIENT : 7 + 2

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

Ce sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15.
Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Pour l'enseignement obligatoire, le candidat traitera au choix soit la dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire, soit l'épreuve composée.

Pour l'enseignement de spécialité, le candidat traitera au choix l'un des deux sujets de la spécialité pour laquelle il est inscrit :

- **Économie approfondie, pages numérotées de 10/15 à 12/15.**
- **Sciences sociales et politiques, pages numérotées de 13/15 à 15/15.**

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

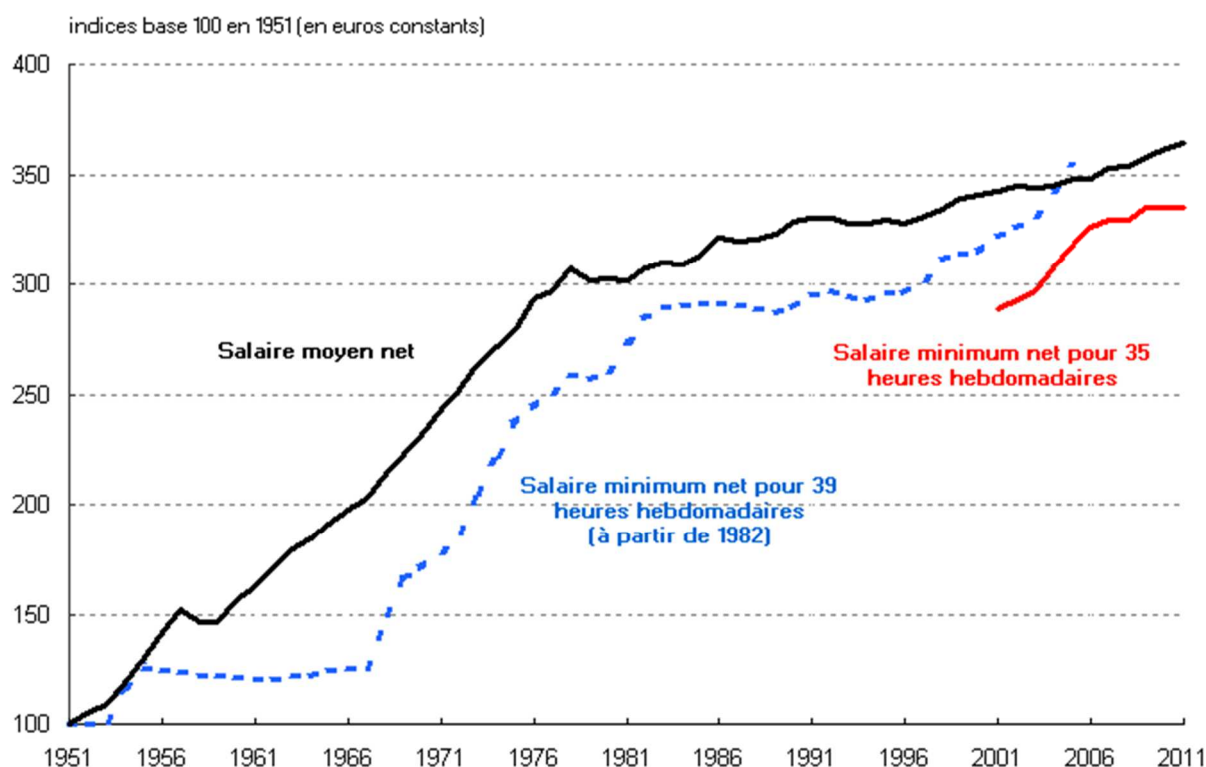
SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Quels sont les déterminants de la fixation des salaires ?

DOCUMENT 1

Évolution du salaire moyen net et du salaire minimum net⁽¹⁾ de 1951 à 2011



Source : d'après *Résultats* n°143, INSEE, juin 2013.

Note : la série du salaire minimum tient compte des durées de travail successives depuis 1951.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y compris les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements ; France.

(1) Le salaire net correspond au salaire brut moins les cotisations sociales, c'est-à-dire au salaire perçu par le salarié.

DOCUMENT 2

Taux de négociation salariale en 2004 et 2010 selon la taille de l'entreprise et la présence de délégués syndicaux⁽¹⁾ ou d'élus⁽²⁾

En %

Taux de négociation	Établissement ⁽³⁾ de 20 salariés ou plus		Établissement de 11 à 19 salariés
	2004	2010	2010
Ensemble			
Établissements couverts par la négociation salariale	51	52	44
Salariés couverts par la négociation salariale	68	70	66
Présence de délégués syndicaux			
Oui	67	73	69
Non	32	33	30
Présence d'élus			
Oui	59	60	57
Non	26	27	24
Taille de l'entreprise			
Moins de 50 salariés	38	34	30
De 50 à 499 salariés	59	61	60
500 salariés ou plus	62	71	70

Source : d'après « La négociation salariale d'entreprise de 2004 à 2010 », DARES, Ministère du travail et des affaires sociales, *Analyses*, septembre 2014.

(1) Le délégué syndical est nommé par un syndicat pour représenter les salariés au sein d'un établissement.

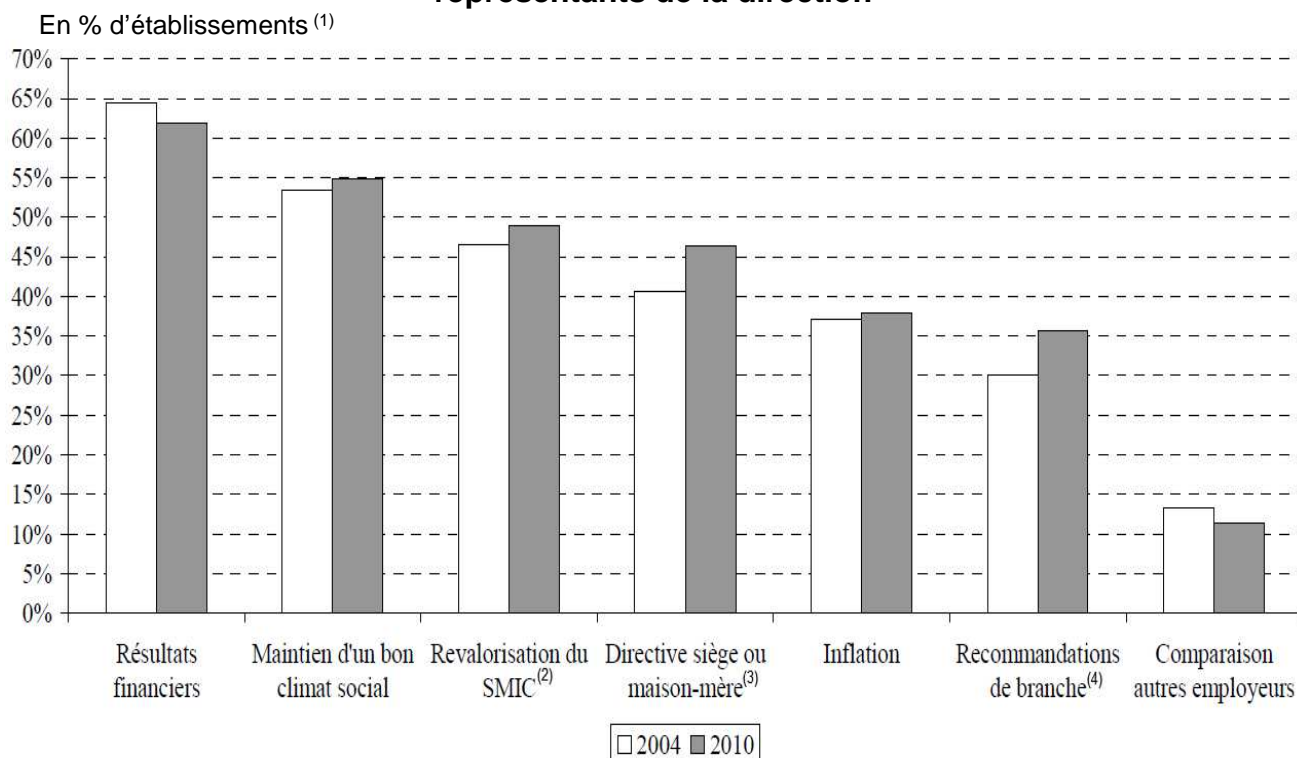
(2) Les élus sont des salariés nommés par élection pour représenter l'ensemble des salariés.

(3) Une entreprise peut comporter plusieurs établissements.

Lecture : 51 % des établissements de 20 salariés ou plus ont mené des négociations salariales en 2004, ces négociations concernent donc 68 % des salariés des établissements de 20 salariés ou plus, en France.

DOCUMENT 3

Les principaux critères de revalorisation salariale en 2004 et 2010 selon les représentants de la direction



Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur marchand non-agricole.

Source : d'après « Salaire minimum interprofessionnel de croissance », Rapport du groupe d'experts destiné à éclairer la Commission Nationale de la Négociation Collective, 2013.

- (1) Une entreprise peut comporter plusieurs établissements.
- (2) Salaire minimum interprofessionnel de croissance.
- (3) Décision provenant de la direction centrale de l'entreprise.
- (4) Regroupement d'entreprises ayant la même activité principale.

Lecture : 64,6 % des établissements de 20 salariés ou plus ont augmenté les salaires en raison des résultats financiers de l'entreprise selon les représentants de la direction en 2004, en France.

DOCUMENT 4

Évolution du salaire médian net⁽¹⁾ mensuel en euros des jeunes entrés dans la vie active en 2007

Durant les trois premières années de vie active	Femmes		Hommes	
	Premier salaire	Dernier salaire	Premier salaire	Dernier salaire
Non diplômés	920	1 060	1 100	1 200
CAP-BEP ⁽²⁾	1 010	1 065	1 190	1 300
Baccalauréat	1 010	1 170	1 180	1 300
Bac+2	1 220	1 410	1 280	1 500
Licence	1 200	1 440	1 350	1 560
Bac+4 - Master 1	1 300	1 620	1 480	1 730
Bac+5 - Master 2	1 500	1 880	1 880	2 170
Doctorat ⁽³⁾	1 800	2 130	1 840	2 280
Ensemble	1 110	1 300	1 240	1 400

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi durant leurs trois premières années de vie active.

Source : d'après *Quand l'école est finie*, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), 2012.

(1) Le salaire net correspond au salaire brut moins les cotisations sociales, c'est-à-dire au salaire perçu par le salarié.

(2) CAP-BEP : le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP) sont des diplômes de la formation professionnelle en France.

(3) Niveau de diplôme qui correspond à huit ans d'études après le baccalauréat.

Lecture : 50 % des femmes non diplômées ayant occupé leur premier emploi en 2007, percevaient un salaire mensuel net inférieur à 920 euros ; au bout de trois ans de vie active, leur salaire mensuel net est inférieur à 1 060 euros, en France.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

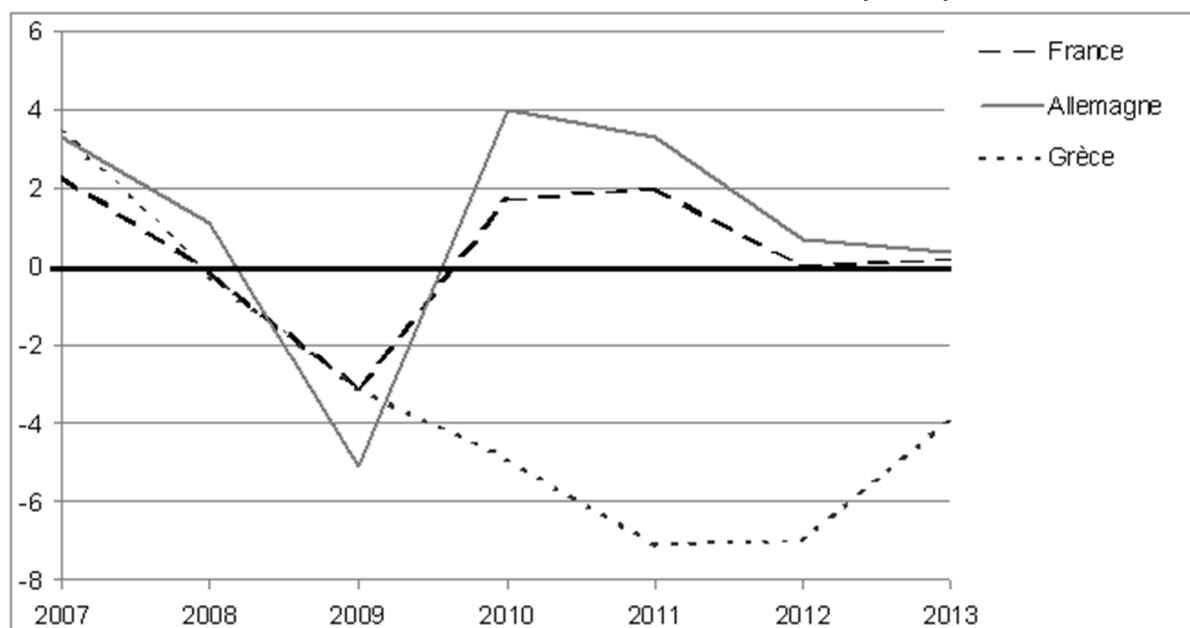
Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Présentez deux avantages du commerce international pour les producteurs. (3 points)
2. Montrez que les inégalités sociales sont multifformes. (3 points)

Deuxième partie : Étude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous comparerez l'évolution du PIB dans les différents pays.

Taux de croissance du PIB en volume (en %)



Source : d'après base de données Eurostat, 2014.

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment l'école en tant qu'instance d'intégration contribue à la cohésion sociale.

DOCUMENT 1

L'école est un objet d'étude familier pour le sociologue : l'évolution historique a conduit à accorder une place de plus en plus grande à l'école dans le processus de socialisation (l'entrée à l'école s'effectue très tôt, et la sortie en est progressivement différée). [...] L'école est également le résultat d'un ensemble de projets, édifiés notamment par l'État, visant à édicter des normes sociales et à les imposer à un moment où l'individu est jugé plus malléable⁽¹⁾ : de la formation du citoyen, à la nécessité de préparer à la vie active, l'école se voit assigner des objectifs qui débordent et de loin la transmission de savoirs. [...] Si Durkheim perçoit la contingence des savoirs certifiés par l'école⁽²⁾ [...], il insiste également sur le rôle accru que celle-ci exerce dans la socialisation. Ce phénomène n'a cessé de prendre de l'importance en raison de la place grandissante que l'école exerce sur les trajectoires des individus. La scolarisation était, au début du XX^e siècle, déjà assurée dans l'enseignement primaire (premier degré) mais, en revanche, la progression de la scolarisation dans les collèges et les lycées (second degré) n'a cessé d'augmenter depuis (l'âge de la scolarité obligatoire, prolongé à 16 ans en 1959, est, dans les faits, dépassé la plupart du temps aujourd'hui), particulièrement depuis les années 1960. L'enseignement supérieur a connu – avec un certain décalage – le même phénomène. [...] Cette « massification » de l'enseignement secondaire, entreprise à partir des années 1960, et de l'Université, à compter des années 1980, a pour effet de doubler la moyenne du temps passé à l'école depuis le début du siècle : soit 7,7 ans en 1901 contre plus de 14 ans aujourd'hui, ce qui s'accompagne d'une hausse considérable et accélérée du niveau de diplômes détenu : si 1 % d'une classe d'âge détient le baccalauréat en 1900 contre seulement 10 % en 1960, ce taux atteint 59 % en 1994, et 65 % en 2010.

Source : *Précis de sociologie*, Philippe RIUTORT, 2014.

(1) Malléable : qui se laisse former/déformer ou influencer.

(2) Contingence des savoirs certifiés par l'école : les savoirs valorisés par un diplôme par l'école peuvent changer.

DOCUMENT 2

Accès à l'emploi selon le diplôme des jeunes entrés dans la vie active en 2007, en France (en %)

	Principaux contrats lors de la première embauche				Temps partiel
	Contrat à durée indéterminée (CDI)	Contrat à durée déterminée (CDD)	Non salariés	Total	
Non diplômés	20	74	6	100	21
CAP-BEP⁽¹⁾	29	67	4	100	18
Baccalauréat	24	73	3	100	22
Bac + 2	30	66	4	100	13
Licence	37	61	2	100	20
Bac + 5-Master 2	51	46	3	100	8
Ensemble	31	65	4	100	17

Source : d'après *Quand l'école est finie*, Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), 2012.

Champ : jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active.

(1) CAP-BEP : le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP) sont des diplômes de la formation professionnelle en France.

DOCUMENT 3

L'éducation civique, juridique et sociale est une composante maintenant établie de l'enseignement suivi par l'ensemble des élèves du lycée. Elle prend sa place dans un « parcours civique » de formation à la citoyenneté, commencé dès l'école primaire, et approfondi au collège. Les nouveaux programmes proposés pour la classe de seconde et les classes du cycle terminal s'appuient évidemment sur les apports de ceux qui ont créé l'ECJS en 1999. Celle-ci était et demeure un apprentissage, c'est-à-dire l'appropriation des valeurs et des principes de la République, l'acquisition de savoirs et de pratiques. Il s'agit d'aider les élèves à devenir des citoyens libres, autonomes, exerçant leur raison critique au sein d'une démocratie dans laquelle ils sont appelés à agir. [...]

En classe de seconde

« *L'État de droit* »

Le programme amène les élèves à se poser directement, à travers des études concrètes, la question des règles collectives qui organisent la vie de tous dans une société démocratique, les droits et les obligations des citoyens français ou étrangers sur le territoire national, en présentant les différentes dimensions du droit (droit pénal, droit public, droit administratif, droit du travail) ainsi que le rôle de la loi et de la justice. [...]

En classe de première

« *Les institutions, la vie politique et sociale, la nation et sa défense* »

Les grandes institutions de la République doivent être comprises dans leur fonctionnement. Il est tout aussi important de les inscrire dans la vie politique et sociale avec laquelle elles s'articulent. L'analyse du rôle et de la nature des partis politiques, des syndicats, des associations diverses d'une part, du vote et des systèmes électoraux d'autre part, est un élément essentiel de la réflexion.

Source : « Programme d'enseignement d'éducation civique, juridique et sociale en classe de seconde générale et technologique », *Bulletin officiel spécial* n°9, septembre 2010.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

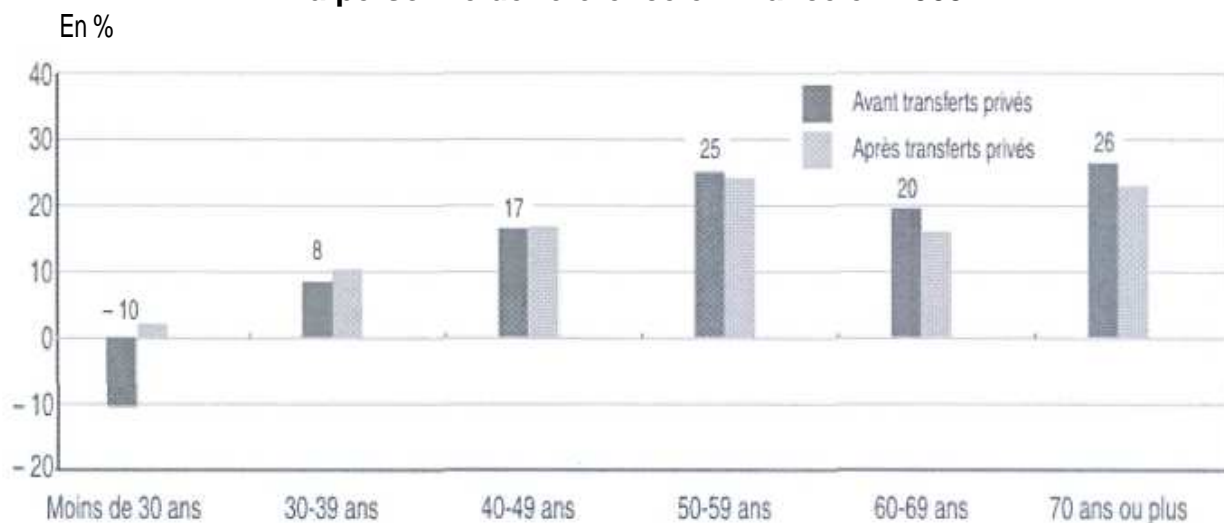
SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Le vieillissement de la population est-il un frein à la croissance économique ?

DOCUMENT 1

Taux d'épargne⁽¹⁾ des ménages avant et après transferts privés⁽²⁾ selon l'âge de la personne de référence en France en 2003



Source : INSEE, Comptes nationaux 2003, enquêtes SRCV 2004, Revenus fiscaux 2003, Budget de famille 2006.

(1) Le taux d'épargne correspond à la part de l'épargne dans le revenu des ménages.

(2) Les transferts privés sont des transferts monétaires entre ménages.

DOCUMENT 2

La pyramide des âges devrait évoluer considérablement dans l'UE⁽¹⁾ au cours des prochaines décennies, selon le dernier rapport sur le vieillissement [...]. La population totale augmentera peu d'ici à 2060 [...]. En revanche, elle sera beaucoup plus âgée : on estime que 30 % des Européens auront 65 ans ou plus. Si l'allongement de l'espérance de vie constitue un progrès majeur, l'augmentation du nombre de personnes âgées est une source de difficultés importantes pour les économies et les systèmes de protection sociale européens. Le revers de la médaille est, bien entendu, qu'il y aura moins de personnes en âge de travailler. En effet, le pourcentage des 15-64 ans devrait reculer de 67 % à 56 %, et la proportion actuelle de quatre actifs pour un retraité être réduite à deux. Cette évolution démographique devrait avoir des conséquences importantes sur les finances publiques de l'UE. Si l'on se base sur les politiques actuelles, les dépenses publiques directement liées à l'âge (pensions de retraite, soins de santé et prise en charge à long terme) passeront de 25 % à environ 29 % du PIB entre 2010 et 2060.

Source : « Rapport sur le vieillissement dans l'UE, prévisions jusqu'en 2060 »,
Commission européenne, 2012.

(1) UE : Union européenne.

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Comment a évolué l'intermédiation financière dans le cadre de la globalisation financière ?

DOCUMENT

Loin d'avoir été marqué par un déclin de l'intermédiation, la phase de libéralisation financière qui s'est ouverte à la fin des années 1970 a plutôt multiplié les acteurs de l'intermédiation qui se sont eux-mêmes spécialisés.

Les investisseurs institutionnels⁽¹⁾

Ils se présentent plutôt comme des « placeurs institutionnels ». Ils collectent une épargne importante venant des populations adultes des pays développés, enrichies par plusieurs décennies de croissance et soucieuses de se garantir un revenu pour leur retraite. [...] De fait, ils participent peu au financement direct de l'économie car ils tendent à racheter plutôt des titres déjà émis, sur les marchés secondaires⁽²⁾. Ils sont très peu présents dans le financement des entreprises innovantes car celui-ci est un placement beaucoup trop risqué par rapport à la demande de leurs clients. [...]

Les banques

Elles ont fortement diversifié leurs activités depuis vingt ans et apparaissent comme les grandes gagnantes de la libéralisation financière. Elles continuent à participer massivement au financement de l'économie en plaçant leurs propres titres sur les marchés financiers, titres principalement achetés par les investisseurs institutionnels, ce qui introduit une véritable « double intermédiation » : les « zinzins⁽³⁾ » collectent l'épargne, la dirigent vers les banques, qui l'affectent enfin au financement de l'économie. En outre, les banques restent la seule source de financement des ménages et de la plupart des PME⁽⁴⁾. [...]

L'État

L'État [...] peut devenir ponctuellement un intermédiaire financier à part entière. C'est le cas dans les phases de rattrapage accéléré pour certains pays (pays asiatiques mais aussi la France de la reconstruction, dans la décennie 1950, pour laquelle on parle d'un « État banquier ») mais surtout dans les phases de crise. Lorsque la méfiance affecte l'ensemble du système financier, seul en effet l'État est en mesure d'emprunter (car sa signature est la plus sûre) pour prêter à nouveau à des agents qui ne trouvent plus, ni sur les marchés, ni auprès des intermédiaires, les financements nécessaires. C'est ce qu'il a fait en 2009 dans la plupart des pays développés.

Source : Comprendre le système financier, Jean-Pierre BIASUTTI et Laurent BRAQUET, 2014.

(1) Organismes qui collectent l'épargne pour la placer sur les marchés financiers.

(2) Marché d'échanges des titres déjà émis.

(3) Zinzins : investisseurs institutionnels.

(4) Petites et moyennes entreprises.

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Montrez la diversité des obstacles à la parité hommes-femmes en politique.

DOCUMENT 1

Les lois établies en faveur de la parité depuis quelques années ont permis un accroissement certain du nombre de femmes élues, notamment au Parlement européen (36,03 %). [...]

La présence féminine au Parlement européen est bien supérieure à la présence des femmes dans les Parlements nationaux des 28 États membres (27,21 % en moyenne dans l'Union européenne) [...]. La vie politique reste, à l'exception des pays scandinaves, une affaire d'hommes [...]. Pour la simple et bonne raison que les partis politiques restent tenus majoritairement par des hommes. Sauf si une loi les oblige à la parité, ils mettent en avant leurs semblables masculins. Et quand bien même une loi oblige à la parité dans la composition d'une liste [...], il est rare qu'une femme en soit désignée à la tête et qu'elle se retrouve donc présidente. [...]

Il faut aussi vérifier les portefeuilles ministériels qui sont confiés aux femmes. Trop souvent leur échoient des secteurs dits féminins comme la santé, les affaires sociales, la culture, trop rarement leur est attribué un secteur [...] comme les finances, la diplomatie ou la défense.

Source : « L'Europe au féminin – Pour une parité dans les institutions de l'Union renouvelées en 2014 », Pascale JOANNIN, *Questions d'Europe* n°304, Fondation Robert Schumann, mars 2014.

DOCUMENT 2

Part des hommes dans les assemblées avant et après les lois paritaires

	Avant 1999 et les lois dites de parité	Dernières élections	Date de la dernière élection
Sans contrainte légale :			
Présidents de conseils régionaux	88,5 %	92,3 %	2010
Présidents de conseils généraux/départementaux	99 %	95 %	
Présidents d'intercommunalités	94,6 %	92,8 %	2008 (au suffrage indirect)
Maires (toutes communes confondues)	92,5 %	86,2 %	2008
Conseillers municipaux des communes de moins de 3 500 habitants	79 %	67,8 %	
Avec contrainte légale partielle ou incitative :			
Sénateurs	94,7 %	77,9 %	2008/2011
Députés	89,1 %	73,1 %	2012
Conseillers généraux/départementaux	90,8 %	86,1 %	2008/2011
Avec contrainte légale stricte :			
Députés français au Parlement européen	59,8 %	55,6 %	2009
Conseillers régionaux	72,5 %	52 %	2010
Vice-présidents régionaux	84,9 %	54,5 %	
Adjoints au maire dans les communes de plus de 3 500 habitants	75 %	51,8 %	2008
Conseillers municipaux dans les communes de plus de 3 500 habitants	78,3 %	51,5 %	

Source : d'après *Guide de la parité*, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, février 2014.

SUJET B

Ce sujet comporte un document.

Expliquez l'émergence d'un vote sur enjeu.

DOCUMENT

Les sociétés européennes sont depuis quelques décennies marquées par la montée de valeurs d'individualisation, comme de nombreux travaux ont pu le manifester ces dernières années. La réalisation et l'épanouissement des individus deviennent la valeur centrale de nos sociétés [...].

En matière politique, cette montée de l'individualisation peut s'observer en France à travers différents aspects, et d'abord par une évolution du sens du vote et une montée de l'abstention. On ne veut plus seulement voter par devoir civique, parce que le bon citoyen devrait le faire, on veut avoir de bonnes raisons de choisir un candidat plutôt qu'un autre. Autrefois, un nombre important de personnes, qui maîtrisaient mal les codes de la politique et se sentaient incompetentes, allaient pourtant voter par devoir. C'était aussi une manière d'affirmer leur appartenance à la communauté nationale. Ces attitudes sont de moins en moins fréquentes, notamment dans les jeunes générations. Celles-ci sont beaucoup plus raisonneuses en politique et hésitent donc davantage avant de choisir un candidat, au point parfois de préférer ne pas voter plutôt que d'avoir l'impression de se décider dans l'ignorance. Évidemment, cette évolution se fait sur le long terme. Le sens du devoir électoral n'a pas disparu mais il est moins prégnant⁽¹⁾. Le vote est davantage vécu comme un droit que l'on utilise si l'on est convaincu par un candidat ou l'enjeu d'une élection. Il est alors considéré comme une faculté donnée de s'exprimer, de revendiquer une orientation politique ou de critiquer celle des autres. [...]

On a parlé ces dernières années d'une montée de la volatilité électorale⁽²⁾. Les études montrent en fait que le franchissement de la frontière entre la droite et la gauche est assez faible et ne progresse pas. Ce sont les passages entre abstention et vote, ainsi que la mobilité interne à un camp, qui permet de parler de croissance de la volatilité électorale. Selon qu'on ressent ou non les enjeux de l'élection, selon qu'on veut ou non manifester sa déception de son camp ou de tous les camps, on va s'abstenir, voter pour un candidat marginal ou voter selon sa fidélité partisane.

Source : « L'individualisation des attitudes politiques. Quelles conséquences pour la prochaine élection présidentielle française ? », Pierre BRÉCHON, Colloque Oxford, 2006.

(1) Prégnant : fort.

(2) Volatilité électorale : changement de comportement électoral d'une élection à l'autre.